



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 28 février 2015

Mieux connaître pour mieux agir

L'influence négative des attaques sur la notoriété de l'île de La Réunion a conduit l'État à lancer en décembre 2013 une étude visant à définir une stratégie de communication fondée sur une analyse dans les champs des sciences sociales et économiques. Cette étude, qui visait à construire une culture du risque optimale et adaptée s'est déroulée de décembre 2013 à décembre 2014. Elle a donné lieu à de nombreux entretiens de terrain et échanges avec l'ensemble des acteurs concernés.

Intitulée « Mieux connaître pour mieux agir », cette étude a été finalisée en janvier 2015. Elle est disponible sur le site www.info-requin.re.

Elle comporte deux volets formant un même ensemble :

- un diagnostic sociologique et la mesure de l'impact économique du risque requin ;
- en appui sur ce diagnostic, des recommandations opérationnelles en matière de communication, outil de reconquête de l'image positive du territoire.

Calendrier de l'étude

Tout au long de son déroulement, elle a fait l'objet de présentations régulières auprès des instances de concertation liées au risque requin : le CO4R, cellule opérationnelle de réduction du risque requin à La Réunion, et le C4R, comité réunionnais de réduction du risque requin.

Le premier volet de cette étude a fait l'objet d'une présentation détaillée auprès des partenaires concernés, le 26 février 2015.

Le second volet relatif à la stratégie de communication est actuellement décliné dans le cadre des travaux thématiques portant sur la mise en œuvre d'une démarche intégrée de gestion du risque requin pour la période 2015-2020.

Mieux connaître

En complément des études (vigie, cap requin et notamment CHARC qui portait sur le comportement des requins tigre et bouledogue), l'étude « Mieux connaître pour mieux agir » vise à accroître la prise de conscience sur le risque requin. Elle permet d'apporter des clefs visant à définir une stratégie de communication nationale et locale adaptée, positive et partenariale.

Les caractéristiques de La Réunion, territoire insulaire et océanique, rendent nécessaire un comportement adapté face à un risque permanent. La stratégie de communication a développer est fondée sur la triple nécessité de sensibiliser, prévenir et informer. Elle viendra accompagner le plan d'actions opérationnel visant à la reprise progressive et encadrée des activités nautiques sur le littoral, conformément aux orientations partenariales de gestion du risque requin présentées lors du C4R du 12 février 2015.

Mieux agir

Le nouvel arrêté préfectoral du 13 février 2015 portant restriction de la baignade et de certaines activités nautiques s'inscrit dans cette double démarche de sécurisation des sites et de sensibilisation au risque. Cet arrêté permet, dans le cadre des zones expérimentations opérationnelles (ZONEX), une reprise progressive et encadrée des activités nautiques sur le littoral concourant ainsi à la restauration d'une image positive de l'île de La Réunion.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

